



# Mutations Intra 2018

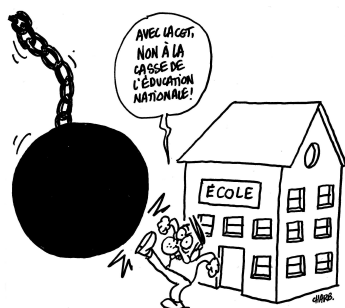
Académie de Rouen

Fiche syndicale

## Le syndicalisme **Cgt** rassemble, conteste, lutte et propose !

Nous sommes 700 000 syndiqués à la CGT. Chacun, avec ses disponibilités et son engagement, contribue à faire vivre, dans les entreprises, parmi les salariés, les retraités, les chômeurs, un syndicalisme constructif qui défend les droits, prend en compte les revendications, rassemble et donne confiance dans l'action collective, seul moyen, face aux patrons et au pouvoir, d'obtenir des conquêtes sociales.

*Nous sommes toujours la force de référence, le premier syndicat de salariés du pays, le rempart aux mesures de régression sociale, mais nous sommes aussi à l'aise pour élaborer des revendications et des propositions d'alternative sociales et économiques qui ne laissent pas le terrain aux patrons, du public ou du privé.*



### Quelques dates à retenir

<b>29 mars au 16 avril 2018 (12h)</b>	<b>Ouverture du serveur "Saisie des vœux INTRA"</b>
16/04/18	Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap
20/04/18	Date limite de retour des accusés de réception au rectorat
18 mai au 27 mai	Affichage des barèmes sur SIAM
28 et 29 mai	GT de vérification des barèmes
<b>18 au 21 juin</b>	<b>Commissions d'affectation et mise en ligne des résultats sur SIAM à la suite</b>
Fin juin	Groupes de travail sur les révisions d'affectations (par corps)

### Permanences Intra

**Rouen** (187 rue A. Dupuis )  
Mercredis **28 mars, 4 et 11 avril**  
de 14h à 17h

**Le Havre** ( Maison des syndicats, cours de la République)  
Mercredi **11 avril de 14h à 17h.**

## Comment ça marche ?

### La formulation et le traitement des vœux

**Vous pouvez formuler jusqu'à 20 vœux en faisant : des vœux précis** (ETB ou ZR précise) **et/ou des vœux larges** (par ordre croissant) : COM commune ; GEO\* groupement ordonné de communes ; ZRD zone de remplacement d'un département ; DPT département ; ZRA zones de remplacement de toute l'académie.; ACA académie.

Lors du traitement des vœux, le vœu GEO est considéré comme autant de vœux COM (à l'exception des PLP) et s'effectue dans l'ordre des communes tel qu'il est affiché sur le site académique.

**Vous pouvez « typer » vos vœux** : le typage (Collège, Lycée, SEP, ...) des vœux permet d'ouvrir ou restreindre le choix d'affectation selon les établissements souhaités. Ces vœux n'ouvrent pas droit aux bonifications sauf pour les disciplines enseignées dans un seul type d'établissement et pour les agrégés qui peuvent cumuler vœux typés lycée et bonifications familiales. **Tous les vœux « tout type d'établissement » déclenche les bonifications.**

**Le traitement des vœux tient compte du barème des candidats et des postes à pourvoir. Il s'effectue de façon à satisfaire le plus de candidats ; et pour chaque candidat, il recherchera, au regard des critères, à satisfaire le vœu de meilleur rang possible.** En même temps, pour un candidat l'affectation proposée sera au plus proche possible de son vœu le plus précis.

### L'Intra-Ville, une procédure que nous dénonçons

Le Rectorat communique peu sur cette procédure. Elle permet, par exemple, à un collègue déjà en poste sur la ville de Rouen d'obtenir une mutation dans un autre établissement de la commune, même s'il a un barème inférieur à un autre candidat à l'intra (extérieur à la commune). Cela permet au Rectorat d'augmenter artificiellement son taux de « satisfaction ».

La CGT s'oppose à cette procédure et demande que le barème soit le seul élément pris en compte pour départager les demandeurs.

### Les règles d'extension

Elles ne concernent que les participants obligatoires au mouvement.

Les personnels déjà affectés à titre définitif dans un établissement dans l'académie ne sont pas soumis à la procédure d'extension de vœux. En cas de non satisfaction dans vos vœux, vous restez dans votre établissement d'affectation.

Les personnels en mesure de carte scolaire ne sont pas soumis à la procédure d'extension de vœux.

**Pour éviter la procédure d'extension, il est conseillé de formuler un maximum de vœux ET au moins un 1er vœu de type commune (COM) ou groupement de communes (GEO). Si aucun de vos vœux n'est satisfait, ce 1er vœu permettra de diriger l'extension.**

L'affectation en extension s'effectue en fonction du premier vœu exprimé, la zone géographique s'étendant progressivement.

Elle est examinée de la manière suivante :

- ① extension dans le département du 1er vœu exprimé, sur tout poste en établissement ; puis sur tout poste en zone de remplacement dans le département considéré ;
- ② extension à l'autre département, selon le même principe.

**Le barème retenu est le barème le moins élevé parmi les vœux du candidat.**



**Pour vous conseiller et faire suivre votre dossier, n'hésitez pas à contacter nos élus**

**Collèges/Lycées**

☎ 07 77 23 29 69

**Lycées Professionnels**

☎ 06 79 56 96 26

#### Permanences Intra

Rouen (187 rue A. Dupuis )  
Mercredis 28 mars, 4 et 11 avril  
de 14h à 17h

Le Havre ( Maison des syndicats,  
cours de la République)  
Mercredi 11 avril de 14h à 17h.

### La CGT revendique le retour à un mouvement national

En 1998, le Ministère a imposé la « déconcentration » des mutations qui se font en deux phases : l'inter et l'intra.

La procédure en deux temps impose d'entrer dans une académie sans pouvoir formuler de vœux précis, et expose, lors du mouvement intra-académique, à une affectation en dehors de ses vœux. Par l'autocensure qu'il impose et compte-tenu des risques qu'il génère, **le mouvement déconcentré porte atteinte au droit à la mobilité géographique des personnels.**

De plus, le barème intra-académique est propre à chaque académie. Il n'y a plus d'égalité de traitement entre les personnels.

**La CGT Educ'action exige le respect de ce droit pour tous les titulaires. Cela passe par le retour à un mouvement national de mutation, amélioré, égalitaire, plus efficace, plus transparent.**



Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de naissance : ..... Nom de naissance (si différent) : .....  
 Discipline : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : .....  
 Tél. .... Portable : .....  
 Mél. : .....

- PLP                                       Certifié                                       Agrégé  
 CPE                                         COPsy                                         PEPS

**Affectation en 2017-18**

ESPE (nom) .....

en établissement (nom et adresse)

.....

.....

.....

en zone de remplacement

Nom de la ZR : .....

Établissement de rattachement (nom et adresse) : .....

.....

.....

à titre provisoire (ATP)

  en ZR : .....

  en établissement : .....

Avez vous déposer un dossier médical  ou social

Êtes-vous syndiqué à la CGT Educ'action

### Liste des vœux formulés

N° d'ordre	Code*	Libellé du vœu en clair	Points	N° d'ordre	Code*	Libellé du vœu en clair	Points
1				11			
2				12			
3				13			
4				14			
5				15			
6				16			
7				17			
8				18			
9				19			
10				20			

\* ETB, COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ...





Situations civiles et familiales							
Rapprochement de conjoint. (relatif à la commune professionnelle et/ou privée du conjoint)	85,2 points						
	150,2 points						
Enfants à charge (dans le cadre d'un rapprochement de conjoint)	75 points par enfant de moins de 20 ans						
Année de séparation (au 01/09/2018) <i>Prise en compte pour moitié des périodes passées en congé parental ou disponibilité pour suivre conjoint Année de stage comptabilisée. 6 mois de séparation doivent être constatés par année.</i>	1 an : 150 points ; 2 ans : 200 points ; 3 ans : 250 points ; 4 ans et plus : 300 points (relatif à la commune professionnelle et/privée du conjoint)						
	200 points (pour les personnels justifiant d'au moins 3 années de séparation pour le (les) vœu(x) de type groupement ordonné de communes précédant le vœu tout poste d'un département bonifié pour le rapprochement de conjoint.)						
Mutation simultanées entre personnels conjoints. (Une demande entre agents non conjoints est possible mais non bonifiable.)	55 points						
	100 points						
Situation de parents isolé (Relatif à la résidence de l'enfant. La bonification est accordée à condition que l'affectation qui en découle améliore les conditions d vie ou de garde de l'enfant.)	150 points pour 1 enfant						
	180 points pour 2 enfants et plus						
Autorité parentale conjointe	85,2 points (relatif à la commune professionnelle et/ou privée de l'autre parent)						
	100 points (relatif à la commune professionnelle et/ou privée de l'autre parent) auxquels s'ajoutent la bonification pour enfant à charge et éventuellement les années de séparation.						

## Bonification pour mesure de carte scolaire

Ⓢ 1500 points pour les vœux de priorité de réaffectation :

- si vœu établissement : l'établissement de la mesure de carte scolaire.

- tout poste de la commune, de toute commune située le plus proche autour de l'établissement, du groupement ordonné de commune correspondant à l'établissement de la mesure, du département, de l'académie.

Ⓢ + 500 points pour les personnels ayant déjà subi une carte scolaire

Ⓢ En zone de remplacement : zone de remplacement de la mesure de carte scolaire, nouvelle zone de remplacement

**Bonification pour reconversion validée demandée par l'administration après mesure de carte scolaire : 1500 points**

**Bonification spécifique pour situation de carte scolaire touchant un agent exerçant en établissement REP+ ou REP:**

1 an : REP+ 30pts, REP 10pts/ 2ans : REP+ 40pts, REP 20pts/ 3ans REP+ 50 pts, REP 30pts/ 4 ans REP+ 65 pts, REP 40pts.

### SITUATION ADMINISTRATIVE

- **Position :**

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Activité              | <input type="checkbox"/> Disponibilité   | <input type="checkbox"/> Détachement     | <input type="checkbox"/> CNED                 |
| <input type="checkbox"/> Stage de reconversion | <input type="checkbox"/> Etab. Post-Cure | <input type="checkbox"/> Congé formation | <input type="checkbox"/> Congé longue maladie |
| <input type="checkbox"/> Congé longue durée    | <input type="checkbox"/> Congé maternité | <input type="checkbox"/> Congé parental  |   |
| <input type="checkbox"/> Autre .....           |  |  |   |

- **Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :**

Précisez : Ministère, Corps ou Service : .....

Département d'exercice : .....

- **Service Education Nationale :**

**TITULAIRE** : Date de titularisation : ..... Échelon au 31/08/2017 : .....

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2017/2018) .....

**STAGIAIRE** : Échelon au 01/09/2017 (Voir reclassement) : .....

### SITUATION FAMILIALE AU 30 Août 2018

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Célibataire                 | <input type="checkbox"/> Marié   | <input type="checkbox"/> PACS                     |
| <input type="checkbox"/> Divorcé                     | <input type="checkbox"/> Veuf(ve)  | <input type="checkbox"/> Vie maritale sans enfant |
| <input type="checkbox"/> Vie maritale avec enfant(s) | Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans et ou/ou à naître : ..... |   |

Coordonnées de votre conjoint(e) :

NOM : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : .....

Adresse (si différente de la votre) : .....

Profession : ..... **En activité : OUI  NON**

**Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :**

Nombre d'année(s) de séparation : .....

**Dans quel cadre faites-vous votre demande :**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle   | <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint                      | <input type="checkbox"/> APU, garde conjointe ou alternée |
| <input type="checkbox"/> Mesure de carte scolaire | <input type="checkbox"/> Vœu préférentiel                               | <input type="checkbox"/> Réintégration                    |
| <input type="checkbox"/> Mutation simultanée      | <input type="checkbox"/> Mutation simultanée entre agents non conjoints |   |

**Dossier à renvoyer aux**

**élus CGT Educ'action – 187 rue Albert Dupuis – 76000 Rouen**

Joindre à votre dossier la copie de votre accusé réception et l'ensemble des pièces justificatives

# **Les groupes de communes et leur composition**

## **Eure**

### **EVREUX et environs 027951**

Evreux, Gravigny, St André de l'Eure, Conches en Ouche, Bueil, Ezy

### **VERNON et environs 027952**

Vernon, St Marcel, Gasny, Pacy/Eure, Gaillon, Le Val d'Hazey.

### **BERNAY et environs 027953**

Bernay, Broglie, Thiberville, Beaumont le Roger, Brionne, Mesnil-en-Ouche.

### **LOUVIERS et environs 027954**

Louviers, Le Vaudreuil, Val de Reuil, Pont de l'Arche, La Saussaye, Romilly/Andelle, Le Neubourg, Fleury/Andelle.

### **PONT AUDEMER et environs 027955**

Pont Audemer, Manneville sur Risle, Beuzeville, Monfort/Risle, Cormeilles, Routot, Bourg-Achard, Grand Bourgtheroulde.

### **VERNEUIL/AVRE et environs 027956**

Verneuil d'Avre et d'Iton, Breteuil/Iton, Rugles, Mesnils-sur-Iton, Nonancourt.

### **GISORS et environs 027957**

Gisors, Etrépagny, Les Andelys.



## **Seine-Maritime**

### **ROUEN et environs 076951**

Rouen, Bois-Guillaume, Bihorel, Mont-Saint-Aignan, Bonsecours, Sotteville-lès-Rouen, Darnétal, le Petit-Quevilly, Deville-lès-Rouen, le Mesnil-Esnard, Canteleu, Isneauville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Maromme, le Grand-Quevilly, Franqueville-Saint-Pierre, Petit-Couronne, Boos, le Houllme, Grand-Couronne.

### **ROUEN et banlieue Sud 076961**

Rouen, Sotteville-lès-Rouen, le Petit-Quevilly, Saint Etienne-du- Rouvray, le Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Grand-Couronne.

### **ROUEN et banlieue Nord-Est et Est 076952**

Rouen, Bois-Guillaume, Bihorel, Bonsecours, Darnétal, le Mesnil-Esnard, Isneauville, Franqueville-Saint-Pierre, Boos.

### **ROUEN et banlieue Nord et Nord-Ouest 076953**

Rouen, Mont-Saint-Aignan, Deville-lès-Rouen, Canteleu, Maromme, Le Houllme.

### **LE HAVRE et environs 076954**

Le Havre, Sainte-Adresse, Harfleur, Montivilliers, Gonfreville-l'Orcher, Epouville, Saint-Romain-de-Colbosc, Bolbec, Gruchet le Valasse, Lillebonne, Port-Jérôme sur Seine.

### **BARENTIN et environs 076955**

Barentin, Pavilly, Montville, Duclair, le Trait, Clères, Rives-en-Seine.

### **YVETOT et environs 076957**

Yvetot, Doudeville, Yerville, Terres de Caux, Cany Barville, Saint-Valéry-en-Caux

### **DIEPPE et environs 076958**

Dieppe, Offranville, Saint-Nicolas-d'Aliermont, Envermeu, Longueville-sur-Scie, Bacqueville-en-Caux, Luneray, Auffay.

### **FECAMP et environs 076959**

Fécamp, Valmont, Goderville , Criquetot-l'Esneval.

### **ELBEUF et environs 076960**

Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Cléon, Oissel.

### **FORGES-LES-EAUX et environs 076962**

Forges-les-Eaux, Buchy, Neufchâtel en Bray, La Feuillie, Gournay- en- Bray, Saint-Saëns, Aumale.

### **EU et environs**

Eu, Le Tréport, Blangy/Bresle, Londinières



# Les zones de remplacement

L'académie dispose encore de zones de remplacement infra-départementales dans certaines disciplines.

Il existe sept zones de ce type. Elles concernent les disciplines suivantes :

- ⤴ **Certifiés et agrégés** : Lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, mathématiques, sciences physiques, sciences et vie de la terre, éducation physique et sportive
- ⤴ **PLP** : Lettres/histoire-géographie, lettres/anglais, mathématiques/sciences physiques.

## **Rouen – Barentin**

Communes de la zone : Barentin, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Boos, Canteleu, Caudebec les Elbeuf, Cléon, Clères, Darnétal, Deville les Rouen, Doudeville, Duclair, Elbeuf, Franqueville Saint Pierre, Grand Couronne, Isneauville, Le Grand Quevilly, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Le Petit Quevilly, Le Trait, Maromme, Mont Saint Aignan, Montville, Oissel, Pavilly, Petit Couronne, Rouen, Saint Aubin les Elbeuf, Saint Etienne du Rouvray, Saint Pierre les Elbeuf, Sotteville les Rouen, Yerville, Yvetot.

## **Evreux**

Communes de la zone : Breteuil sur Iton, Bueil, Conches en Ouche, Damville, Evreux, Ezy sur Eure, Gravigny, La Saussaye, Le Neubourg, Le Vaudreuil, Louviers, Nonancourt, Pont de l'Arche, St André de l'Eure, Val de Reuil, Verneuil sur Avre.

## **Bernay**

Communes de la zone : Beaumont le Roger, Bernay, Beuzeville, Bourg-Achard, Bourgtheroulde, Brionne, Broglie, Cormeilles, La Barre en Ouche, Manneville sur Risle, Montfort sur Risle, Pont Audemer, Routot, Rugles, Thiberville.

## **Neufchâtel-en-Bray**

Communes de la zone : Aumale, Blangy sur Bresle, Buchy, Forges les Eaux, Gournay en Bray, La Feuillie, Londinières, Neufchâtel en Bray, Saint Saëns

## **Vernon**

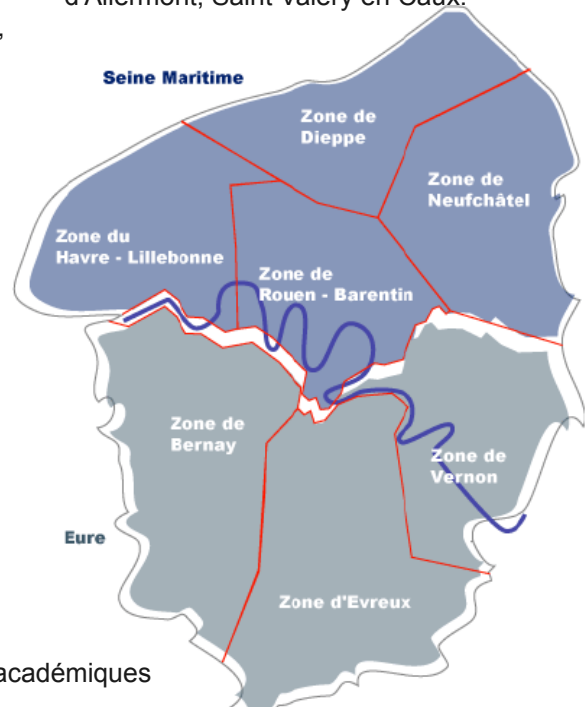
Communes de la zone : Aubevoye, Etrepagny, Fleury sur andelle, Gaillon, Gasny, Gisors, Les Andelys, Pacy sur Eure, Romilly sur Andelle, Saint Marcel, Vernon.

## **Le Havre – Lillebonne**

Communes de la zone : Bolbec, Cany-Barville, Caudebec en Caux, Criquetot l'Esneval, Epouville, Fécamp, Fauville en Caux, Goderville, Gonfreville l'Orcher, Gruchet le Valasse, Harfleur, Le Havre, Lillebonne, Montivilliers, Notre Dame de Gravenchon, Saint Romain de Colbosc, Sainte Adresse, Valmont.

## **Dieppe**

Communes de la zone : Auffay, Bacqueville en Caux, Dieppe, Eu, Le Tréport, Longueville sur Scie, Luneray, Offranville, Saint Nicolas d'Aliermont, Saint Valéry en Caux.



Pour les autres disciplines, ce sont des zones départementales ou académiques

### **Zones départementales**

**Certifiés et Agrégés** : Philosophie, allemand, espagnol, sciences économiques et sociales, arts plastiques, arts appliqués, documentation, éducation musicale, technologie, économie et gestion (toutes options), biotechnologie.

**PEGC** : Lettres/histoire-géographie, lettres/latin, lettres/anglais, lettres/éducation physique et sportive, mathématiques/sciences physiques, sciences naturelles/physique, sciences naturelles/éducation physique et sportive, lettres/allemand, lettres/espagnol, lettres/éducation musicale, lettres/arts plastiques, mathématiques/arts plastiques, mathématiques/éducation musicale, technologie.

**PLP** : Lettres/allemand, lettres/espagnol, technologie, économie et gestion (toutes options), biotechnologie, arts appliqués.

**Conseiller Principal d'Education et Conseiller d'orientation Psychologue**

### **Zones académiques**

**Certifiés et Agrégés** : Arabe, chinois, italien, portugais, russe, biochimie-génie biologique, chimie et physique appliquée, physique et électricité appliquée, mesures physiques et chimiques, génie chimique, sciences médico-sociales, sciences et techniques industrielles (toutes disciplines), hôtellerie et tourisme.

**PLP** : Génie chimique, sciences médico-sociales, sciences et techniques industrielles (toutes disciplines), hôtellerie.